

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} juillet 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 163 de l'ordre du jour
La situation dans les territoires azerbaïdjanaï occupés

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 30 juin 2005, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Outre ma lettre datée du 17 juin 2005 (A/59/851-S/2005/397), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la réaction de la communauté internationale face aux « élections législatives » organisées par le régime séparatiste installé dans la région occupée du Haut-Karabakh au sein de la République d'Azerbaïdjan.

Les Ministères des affaires étrangères de la France et de la Fédération de Russie, coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont réaffirmé leur soutien à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. La France et la Fédération de Russie ont souligné qu'elles ne reconnaissaient pas le Haut-Karabakh comme un État indépendant et que ces élections ne sauraient avoir aucun effet ni sur le processus de paix en cours ni sur le futur statut du Haut-Karabakh.

Dans la déclaration qu'elle a faite sur le même sujet, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a jugé les élections illégales et en violation des Conventions de Genève. Réaffirmant sa position, l'OCI a exigé le retrait immédiat des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanaï occupés et lancé un appel en vue de négociations pacifiques entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le cadre des résolutions de l'OCI, des Nations Unies et de l'OSCE.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 163 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Yashar Aliyev



**Annexe à la lettre datée du 30 juin 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Observations du Département de l'information et de la presse
du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie,
en date du 22 juin 2005, concernant les récentes « élections
législatives » organisées dans le Haut-Karabakh**

Le Ministère souhaite faire les observations ci-après au sujet des « élections législatives » tenues récemment dans le Haut-Karabakh.

Comme on le sait, Moscou a de tout temps soutenu le principe de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan ainsi que les autres normes et principes fondamentaux du droit international. La Russie ne reconnaît pas le Haut-Karabakh comme un État indépendant. Elle est convaincue que son statut futur doit être déterminé sans recours à la menace ou à l'emploi de la force, mais seulement à l'issue de négociations politiques entre toutes les parties dans le cadre du processus de Minsk.

Moscou estime que le règlement pacifique du conflit ne doit pas être tributaire d'élections organisées sous une forme ou une autre dans le Haut-Karabakh. Il convient de souligner tout particulièrement que les citoyens de la Fédération de Russie qui ont servi d'observateurs étaient dans le Haut-Karabakh à leur propre initiative et seulement à titre personnel.

En ce qui la concerne, la Russie continuera, en coopération étroite avec ses partenaires coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (États-Unis d'Amérique, Russie et France), d'aider sans relâche les Azerbaïdjanais et les Arméniens à parvenir à un règlement du conflit dans les meilleurs délais.

Déclaration à la presse du Ministère des affaires étrangères de la France datée du 21 juin 2005

[Original : français]

Au sujet des prétendues « élections législatives » organisées le 19 juin 2005 par les autorités de fait du Haut-Karabakh, les autorités françaises souhaitent rappeler que :

- La France, comme la communauté internationale, soutient l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan;
- En conséquence, la France ne reconnaît pas le Haut-Karabakh comme un État indépendant;
- Les conditions de détermination du futur statut du Haut-Karabakh sont actuellement l'objet de négociations entre les parties au conflit, dans le cadre du Groupe de Minsk, avec la médiation des trois pays coprésidents : la France, les États-Unis d'Amérique et la Russie. À cet égard, ces « élections » ne sauraient avoir aucun effet ni sur le processus de paix actuellement en cours, ni sur le futur statut du Haut-Karabakh;
- Enfin, la France, en coordination avec ses partenaires également coprésidents du Groupe de Minsk, continuera avec détermination sa médiation auprès des Gouvernements d'Arménie et d'Azerbaïdjan pour promouvoir un règlement pacifique, équitable et durable de ce conflit. À cet égard, la dernière session de négociations entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays s'est tenue le vendredi 17 juin 2005 à Paris.

(C'est rare dans les déclarations du porte-parole de parler de « prétendues » élections.)

C'est bien le cas. Le Haut-Karabakh n'étant pas reconnu comme un État indépendant, on ne peut pas y organiser de véritables élections législatives.

(Est-ce que les élections au Haut-Karabakh comprennent également la partie annexée entre l'Arménie contiguë et le Haut-Karabakh?)

Je ne sais pas quelle a été la délimitation exacte du cadre de ces élections. Mais en tout cas, cela ne change rien pour nous, cela ne change rien à l'appréciation que nous portons sur ces élections.

**Déclaration de l'Organisation de la Conférence islamique
intitulée « Les élections organisées par les séparatistes
arméniens dans le Haut-Karabakh sont illégales »**

L'Ambassadeur Atta Al-Mannan Bakheit, porte-parole officiel de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a jugé illégales et en violation des Conventions de Genève les élections législatives organisées par les séparatistes arméniens le 19 juin 2005 dans la province occupée du Haut-Karabakh. Ces élections devraient être condamnées par la communauté internationale, a-t-il déclaré.

L'Ambassadeur Bakheit a réaffirmé la position de l'OCI au sujet du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui exige le retrait immédiat des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés et appelle à des négociations pacifiques entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le cadre des résolutions de l'OCI, des Nations Unies et de l'OSCE.

Le porte-parole officiel de l'OCI a réaffirmé la position de principe immuable de l'OCI, qui appuie les efforts déployés par l'Azerbaïdjan pour parvenir à un règlement pacifique du problème sur la base des résolutions ayant une légitimité internationale.
